

# Le 26<sup>e</sup> espace Mis et Thiennot inauguré



Le moment où la plaque a été dévoilée.

L'inauguration d'un espace « Mis et Thiennot » à Beaulieu a eu lieu samedi dernier, à 11 h, en présence d'une trentaine de participants, de la municipalité, du Comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot, des conseillers départementaux, des maires et autres élus locaux et des sympathisants.

Alain Ovan, maire de Beaulieu, a débuté l'inauguration en expliquant : « Nous sommes réunis aujourd'hui à Beaulieu en ce lieu, pour honorer deux hommes et un combat juste. Un combat qui a bouleversé à jamais la vie de quatorze personnes et plus particulièrement celle de Raymond Mis et Gabriel Thiennot injustement condamnés pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis. Je salue votre présence madame Thiennot, avec vos fils Thierry et Éric, témoins vivants d'une des plus graves erreurs judiciaires du XX<sup>e</sup> siècle. » Le pre-

mier magistrat a aussi évoqué les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, tout en concluant : « La commune de Beaulieu, par la voix de son conseil municipal, a choisi d'honorer la mémoire de Raymond et Gabriel par cette plaque. Leur mémoire est, en ce samedi 21 septembre 2019, gravée à jamais, dans notre patrimoine communal. »

De son côté, Helga Pottier, présidente du Comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot a déclaré : « Nous sommes heureux d'assister à l'inauguration de cet espace Mis et Thiennot et remercions très chaleureusement tous les membres du conseil municipal de Beaulieu, pour leur soutien à la cause qui nous préoccupe. Vous et les vingt-cinq autres communes qui ont déjà agi comme vous, en nous apportant une aide précieuse dans notre combat. » Et de poursuivre : « Avant de pouvoir déposer une septième requête en révi-

sion, nous devons convaincre le législateur de changer la loi qui régit les révisions de procès : si les faits de torture sont avérés une révision du procès devrait être accordée systématiquement. Après soixante-douze ans, l'affaire Mis et Thiennot est, et restera, notre préoccupation tant que la justice n'aura pas reconnu son erreur et que nous n'aurons pas obtenu la révision de leur procès. »

Après le dévoilement de la plaque sous les applaudissements, le duo « SuJo », Joël Counica et Suzanne Van-Gervenc, ont interprété une chanson de Rolland Hénault adaptée à leur voix.

Au moment du verre de l'amitié, Gérard Mayaud, maire de Chaillac, a fait savoir « qu'il proposerait une même initiative à son conseil municipal ». Pareil pour le maire de Dunet, Jean-Claude Nogrette.

JEAN-LOUIS VIAU